

# économie et intercommunalités

## La mise en œuvre de la compétence de développement économique par les intercommunalités lotoises

### Introduction

La compétence de développement économique, tout comme celle d'aménagement de l'espace, est une compétence obligatoire des intercommunalités. L'article L5214-6 du Code Général des Collectivités Territoriales définit cette compétence comme « les actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté ». Dans un département rural tel que le Lot, il importe d'observer la manière dont les intercommunalités définissent cette notion et, surtout, la manière dont elles la mettent en œuvre. L'étude de l'exercice de la compétence de développement économique par les intercommunalités permet de dresser un panorama général des actions intercommunales en la matière, afin d'en comprendre les logiques et d'en observer les méthodes. Selon les territoires et leurs spécificités, une compétence, à la définition générale, trouvera des réponses adaptées aux besoins et objectifs territoriaux dégagés par les décideurs publics locaux. Les récents changements connus par les intercommunalités, notamment par la redéfinition de leurs périmètres, amènent tous les acteurs de l'aménagement du territoire à se questionner sur le futur de ces structures. La mutualisation des moyens et des compétences, rendue nécessaire par les difficultés économiques, mais surtout par le besoin de cohérence entre acteurs, doit déboucher sur la mise en œuvre de stratégies économiques territorialement adaptées.

Bien qu'elles questionnent élus et décideurs locaux, soucieux de voir leurs collectivités perdre de leur autonomie et de leur influence sur l'avenir, beaucoup voient dans ces fusions une opportunité pour la relance de projets de territoires d'envergure, autrefois contraints par le manque de moyens et de cohérence spatiale.

Néanmoins, du point de vue économique, la relative lenteur des regroupements intercommunaux a, pour beaucoup de ces Établissements Publics de Coopération Intercommunale, freiné la redéfinition des stratégies économiques. En effet, bon nombre de Communautés attendent aujourd'hui de connaître le territoire sur lequel elles officieront pour en définir les enjeux et les décliner en actions concrètes de développement économique.

Cependant, bien que de nombreux projets soient bloqués au stade de la réflexion, les intercommunalités interviennent dans de très nombreux champs de la vie économique, au travers de multiples modes d'actions répondant à l'obligation de mise en œuvre de leur compétence de développement économique. En juin 2010, l'Association des Communautés de France et l'Institut Supérieur des Métiers ont réalisé une étude visant à observer « L'action économique des communautés » à travers l'analyse des moyens affectés au développement économique, les stratégies et actions conduites et les liens entre acteurs du secteur et intercommunalités. Ce travail, effectué au niveau national, gagnait à être décliné localement afin de dresser un panorama des actions intercommunales dans le champ économique et d'apporter un éclairage sur les différences et similitudes que peuvent connaître les communautés lotoises dans la mise en œuvre de leur compétence économique.



Transformation d'une maison vacante en crèche à Cressensac



Hôtels d'entreprises réalisés par la communauté de communes Haut-Quercy-Dordogne sur la zone d'activités de Bétaille



Panneau de publicité pour la commercialisation de la zone d'activités de Rignac portée par la communauté de communes de Padirac

## 1 – Le développement économique intercommunal, une compétence à la définition étendue

Compétence transversale à la définition difficile, le développement économique territorial est souvent enfermé, par vision réductrice, à la simple création de zones d'activités pour l'accueil d'entreprises pourvoyeuses d'emplois. Pourtant, la réalité est plus complexe. La ramification de l'économie incite les acteurs publics locaux à intégrer la notion dans chacune de leurs politiques afin d'en optimiser les retombées pour leurs territoires.

### Le secteur agricole, pré carré d'acteurs déjà fortement structurés

L'agriculture compte pour une part importante de l'activité économique du département lotois. Représentant près de 18 % de l'emploi total du département, contre 12 % en Midi-Pyrénées et seulement 9 % au niveau national, le secteur agricole est économiquement important. Aussi, les intercommunalités cherchent-elles souvent à intégrer cette thématique à celle du développement économique de leur territoire. Si quasiment toutes font le constat d'une mutation du secteur et d'une certaine déprise agricole, marquée par la diminution du nombre d'exploitants, nombreuses sont celles qui dépeignent une structuration forte autour d'une Chambre d'Agriculture qui semble être l'interlocuteur privilégié des professionnels du secteur. Soulignant ce fonctionnement peu perméable aux interventions extérieures, les intercommunalités pointent leurs difficultés d'intégration de la question agricole dans leurs stratégies de développement économique territoriale. Néanmoins, conscientes de l'intérêt économique d'une telle activité qui, par l'attribution de nombreux labels et

marqueurs de qualité propices au rayonnement gastronomique et touristique des territoires, de très nombreuses communautés travaillent à renforcer le lien entre agriculture, tourisme et développement économique territorial.

Par la création de halles fermières, l'organisation de marchés et foires de producteurs locaux, l'animation de circuits courts, la mise en place de projets de méthanisation, l'implication dans le développement de la filière bois ou encore la construction ou rénovation d'abattoirs, les intercommunalités multiplient les actions en faveur d'une activité économique structurante du territoire.



Une halle à Trespoux-Rassiel pour installer un marché de producteur

### Améliorer l'attractivité des territoires de faible densité, corollaire au maintien d'une économie locale.

Le Lot connaît un solde naturel déficitaire. Pour remédier à cela et permettre le développement d'une économie fondée sur la consommation de biens et services locaux, les intercommunalités interviennent afin d'attirer des populations nouvelles sur leurs territoires tout en cherchant à conserver celles déjà présentes. Cet enjeu trouve une réponse dans la prise en charge par les communautés de nombreux services à la population. Par la mise en place d'actions envers des populations ciblées (jeunes, personnes âgées, couples avec enfants...), les intercommunalités tentent de développer l'attractivité de leurs territoires. Les services de portage de repas à domicile, de déplacement à la demande, d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), de relais assistantes maternelles, de bibliothèques, cyberbases ou toutes autres actions socio-culturelles et sportives participent des stratégies intercommunales d'attraction démographique.

Cette attractivité passe également par la lutte contre les départs de services publics des territoires ruraux. En effet, bien que leur action ne soit souvent que palliative, les intercommunalités tentent de maintenir les services publics sur leurs territoires par la mise en place de « Maison des Services Publics » ou de « Relais Services Publics ». Ces structures permettent d'attirer des populations soucieuses de trouver partout un accès aux services essentiels à leur conditions de vie sur des territoires parfois éloignés des pôles principaux.

#### **Enotourisme et filière bois, des tentatives innovantes d'intégration de la question agricole dans les politiques économiques intercommunales.**

Le Lot est connu et reconnu pour son vin. Pour tirer profit de cette image de marque, les territoires accueillant les vignobles tentent de mettre en œuvre quelques réalisations alliant production agricole et promotion touristique. Ainsi, les caves aménagées sous l'office du tourisme de Castelnau-Montrâtier, destinées à la promotion des vins des coteaux du Quercy, la « Villa Malbec » à Cahors, ou encore les réflexions sur une possible « Maison des vins » sur le territoire de la communauté Vallée du Lot et du Vignoble, participent de cette alliance entre agriculture, gastronomie et tourisme.

Avec plus de 40 % de sa surface boisée, le département lotois possède une ressource abondante à valoriser. Si de nombreux acteurs s'y intéressent, les communautés œuvrent également par la mise en place de réflexions approfondies et de réalisations concrètes. Ainsi, le territoire Bourrian (mise en place de réseaux de chaleur, mise en valeur de la filière bois dans les démarches d'éco-construction...) et les territoires situés à l'est du département (communautés Haut-Ségala, Pays de Sousceyrac, Figeac-communauté...) ont clairement identifié l'exploitation forestière comme un axe économique stratégique.

Si la croissance démographique est si importante pour les décideurs locaux, c'est parce qu'elle produit un double effet. Tout d'abord, sur les finances locales puisque, par l'intermédiaire des taxes et impôts locaux mais également par le mode de calcul des dotations versées par l'Etat, l'augmentation de la population est synonyme de recettes pour les collectivités. Ensuite, sur le dynamisme économique des entreprises locales. En effet, la vitalité et la pérennité de l'artisanat et du commerce local sont des objectifs essentiels des politiques mises en œuvre par les collectivités locales et leurs groupements. La majorité des établissements lotois, souvent des petites et moyennes entreprises (75,7 % employant moins de 10 salariés), sont concentrés dans les secteurs des services à la population (42 %), de l'agriculture (29 %), du commerce (13 %) et de la construction (10 %)<sup>1</sup>.

### **Des politiques de services à la personne aux stratégies de développement économique.**

Le maintien de l'activité économique sur des territoires peu peuplés passe bien souvent par le développement de petites entreprises artisanales ou commerciales satisfaisant une demande locale d'autant plus forte que la population s'accroît. Aussi, certaines intercommunalités font-elles le choix de travailler à l'augmentation de leur population par une offre accrue en services aux populations. Les communautés de communes du Causse de Labastide-Murat, Cazals / Salviac, comme beaucoup d'autres, intègrent pleinement les thématiques culturelles, sociales et sportives à la question du développement économique territorial. Par des politiques volontaristes d'offre de services tournés vers l'accueil de populations (services petite enfance, équipements sportifs, maisons de santé...), les intercommunalités cherchent à « sédentariser » des consommateurs et donc à pérenniser les activités économiques de leurs territoires.

L'augmentation de la population devant engendrer un surcroît de consommation et de demande en services locaux, les intercommunalités souhaitent utiliser ce levier comme un moteur de leur développement économique en appuyant leurs stratégies sur le renforcement d'une demande locale qui profite aux entreprises de leur territoire.



*L'espace Murat, complexe sportif polyvalent au service de la population du Causse de Labastide-Murat*

## **Le tourisme, visite d'une compétence intercommunale aux retombées économiques fortes.**

Le secteur touristique représente une part importante de l'économie du département lotois. Il représente à lui seul 3000 emplois et a dégagé 328 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2012. Avec plus de 900 établissements d'hébergement et de restauration, soit 13 % des établissements du département et 10,8 millions de nuitées annuelles, l'économie touristique impacte tous les territoires. Même si elle se localise principalement dans certaines zones, notamment autour des « Grands Sites Midi-Pyrénées », l'attractivité touristique lotoise « profite » aux territoires indirectement concernés par ces flux par la création d'« effets induits ».



*Maison du tourisme de Rocamadour*

Le premier et massif mouvement communautaire dans le domaine de la compétence touristique est celui d'unification, de structuration et de professionnalisation de l'offre d'information touristique. Alors qu'hier, les offices de tourisme étaient souvent communaux et associatifs, aujourd'hui, les intercommunalités, plus larges et conscientes de l'enjeu économique que représente l'attractivité touristique, choisissent de mutualiser leurs services d'accueil. Cette volonté les amène à créer des postes occupés par des agents formés, compétents et rattachés aux intercommunalités, permettant ainsi une réelle promotion de leurs territoires. Désormais, le tourisme est pleinement intégré dans le champ du développement économique intercommunal et participe de la promotion, la valorisation et la création de richesses et d'emplois sur le territoire.

Améliorer la cohérence territoriale et la coordination entre acteurs du tourisme est une volonté forte des décideurs locaux. Pour ce faire, nombreux sont ceux qui défendent l'idée d'une politique touristique à l'échelle plus large tout en restant « touristiquement cohérente », c'est-à-dire adaptée au territoire sur lequel elle s'exerce.

### **Un exemple de politique touristique globale : le Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne**

Sous l'impulsion donnée par la région Midi-Pyrénées et sa politique des « Grands Sites », les territoires du nord du Lot ont fait le choix de se structurer et de déléguer leur compétence touristique à une seule entité. Conscientes que le territoire de la vallée de la Dordogne était celui qui était le plus à même de promouvoir et optimiser les retombées touristiques sur leurs territoires, les 8 communautés qui le composent ont délégué la politique touristique au SMPVD. Ce choix stratégique fort repose sur la conviction que la « marque » Vallée de la Dordogne est beaucoup plus reconnaissable et identifiable par les touristes français ou étrangers, susceptibles de venir faire vivre les professionnels du secteur présents sur ces territoires.

<sup>1</sup> Source : CCI, *Les chiffres clés du Lot*

## 2 – Le rôle des acteurs publics locaux dans le développement économique.

Des intercommunalités accompagnatrices et facilitatrices du développement économique de leur territoire.

Signe des évolutions juridiques et économiques, le rôle des collectivités a évolué. L'action des intercommunalités est marquée par ce passage d'un interventionnisme économique direct à la mise en œuvre de politiques d'accompagnement et de création de conditions favorables aux acteurs privés. Alors que les collectivités créaient elles-mêmes les activités économiques qu'elles jugeaient nécessaires (ce que certains ont pu qualifier de « Socialisme Municipal »), elles doivent désormais s'assigner à un rôle de facilitateur de l'initiative privée. Ainsi, les politiques et actions publiques territoriales visent, dans un contexte de concurrence inter-territoriale, à permettre la création ou le maintien d'emplois par des mesures d'amélioration et d'optimisation de leurs infrastructures économiques (voirie, numérique...).

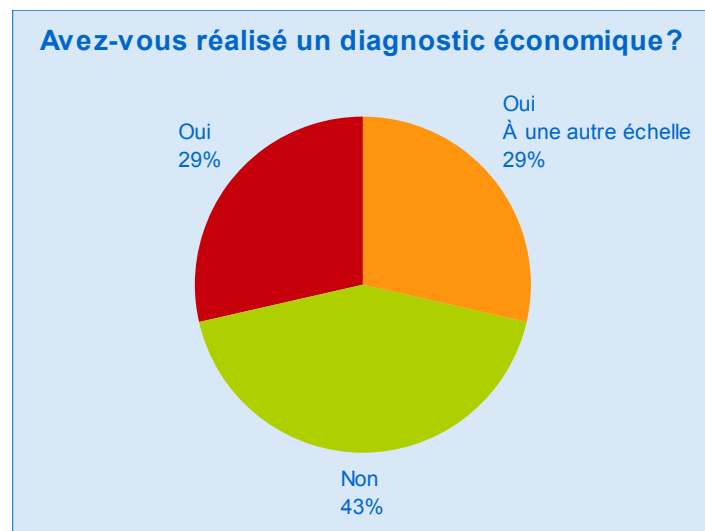


Maison de santé, crèche, espace multimédia à Assier

L'absence de diagnostics économiques intercommunaux.

Alors que l'on pourrait croire qu'une des premières actions de mise en œuvre de la compétence de développement économique par les intercommunalités consiste en la réalisation d'un diagnostic de territoire recensant les enjeux économiques de l'espace communautaire, les résultats des enquêtes montrent que les communautés n'ont pas encore réellement effectué ce type de démarche.

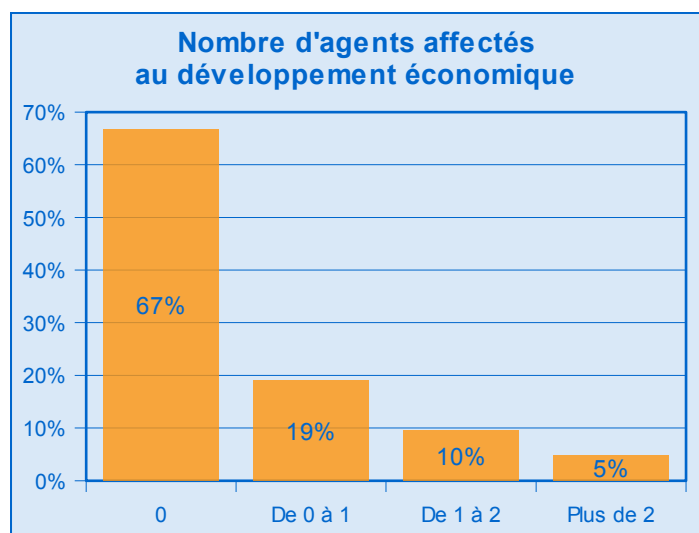
La tendance nationale se retrouve d'ailleurs au niveau local. L'étude de l'AdCF et de l'ISM montre que près de la moitié des communautés de communes françaises n'avait, en 2009, pas réalisé de diagnostic de leur territoire.



Dans de nombreux cas, les diagnostics réalisés le sont à des échelles spatiales qui dépassent les contours intercommunaux. Ainsi, les recensements des enjeux économiques sont réalisés par des structures aux dimensions plus larges tels que les Pays ou les syndicats. La réalisation de documents stratégiques tels que les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), les Schémas de Cohérence des Équipements Aménagements et Services (SCAES) ou encore les Schémas Territoriaux d'Infrastructures Économiques (STIE), est bien souvent l'occasion de formaliser ou d'actualiser un diagnostic économique.

Le développement économique, une compétence peu professionnalisée.

Les 2/3 des communautés du Lot ne disposent pas d'agents de développement économique affectés spécifiquement à la mise en œuvre de cette compétence. Ainsi, pour mettre en œuvre leurs politiques de développement économique, les intercommunalités lotoises se trouvent souvent devant un manque de moyens humains flagrant mais justifié par la proximité de leurs élus et des autres acteurs du développement économique.



Lorsqu'un projet nécessite un investissement professionnel important, les intercommunalités recourent à la polyvalence des agents déjà présents dans la structure ou font appel à ceux d'autres structures de développement économique. Néanmoins, dans de nombreux cas, ce sont les élus du territoire qui se chargent de la continuité de l'action économique intercommunale par une présence quasi constante aux côtés des porteurs de projets ou entreprises présentes sur leur territoire. Les élus sont ainsi souvent les interlocuteurs privilégiés des acteurs économiques de leur zone d'influence. Aussi, lorsqu'on les interroge sur l'opportunité de recruter un ou plusieurs agents de développement, les communautés soulignent leurs difficultés financières et leur taille inadaptée à l'assurance d'un travail continu et quotidien de tels personnels. Nombreuses sont celles qui considèrent que le développement économique doit se faire à une échelle plus large, ainsi les agents affectés au développement économique peuvent, sur un territoire plus vaste, multiplier les actions sans être limités par le manque de sollicitations dues aux fluctuations de demandes des acteurs économiques.

### Un partage des rôles particulièrement accentué.

Dans la mise en œuvre de leur compétence de développement économique, les intercommunalités sont amenées à travailler et à se concerter avec de nombreux autres acteurs locaux. Parmi ceux-ci, les plus influents sont sans doute les chambres consulaires, les Pays et les agences de développement.

Alors que l'on peut constater la faiblesse relative des intercommunalités dans leur structuration économique, un phénomène de compensation logique peut être identifié, au profit de leurs partenaires locaux. Ainsi, dans de très nombreux cas, les intercommunalités expriment le lien étroit qui les lie avec ce type d'organisme. Faute de pouvoir accompagner directement les porteurs de projets, les communautés les orientent vers les organismes consulaires ou administratifs compétents. Cependant, les relations qui les unissent aux chambres consulaires se limitent souvent à des demandes circonstanciées, sur des projets réfléchis préalablement. En effet, peu d'intercommunalités entretiennent des rapports permanents avec ces structures professionnelles. Elles y recourent bien souvent pour la réalisation d'études ou de prestations ciblées.



Investissement de la CCI sur un centre de formation à Cahors

En revanche, les intercommunalités sont beaucoup plus enclines à travailler avec les Pays ou syndicats présents sur leur territoire. En effet, la proximité et l'action sur un territoire commun, conjuguées aux moyens humains dont disposent ces structures, poussent les communautés à la coordination de leurs politiques avec celles d'établissements dont la contiguïté est renforcée par l'appartenance des élus aux deux instances.

Enfin, localement, plusieurs communautés font état d'une implication d'autres structures dans la mise en œuvre de leur compétence de développement économique. Ainsi, quelques-unes d'entre elles font appel aux agences de développement « Lot Développement Aménagement » et « Lot Développement Industrie » pour la réalisation de projets spécifiques, quand d'autres recourent à des associations de développement ou des Sociétés Civiles d'Intérêt Collectif (SCIC).

## 3 – L'aménagement de l'espace, clé de voûte de la mise en œuvre de la compétence de développement économique par les intercommunalités.

L'analyse statistique des actions intercommunales permet de détacher quelques axes principaux des orientations économiques prises par les communautés. Tout d'abord, les communautés lotoises agissent fortement pour mettre en avant les atouts naturels ou environnementaux que leurs territoires possèdent. Que ce soit par l'aménagement de chemins de randonnées ou de berges, la mise en valeur de sites remarquables, l'entretien du patrimoine bâti ou la création de produits touristiques, toutes les communautés tiennent compte de l'effet bénéfique que peut avoir le tourisme sur leur économie et cherchent à en tirer profit.

Ensuite, les tendances locales dans les domaines de l'immobilier d'entreprise ou d'aide au développement des entreprises locales rejoignent celles constatées au niveau national. Alors que partout, les actions immobilières se développent et semblent être privilégiées par les communautés de communes, près de la moitié d'entre elles tentent également d'accompagner les entreprises existantes dans leur croissance.

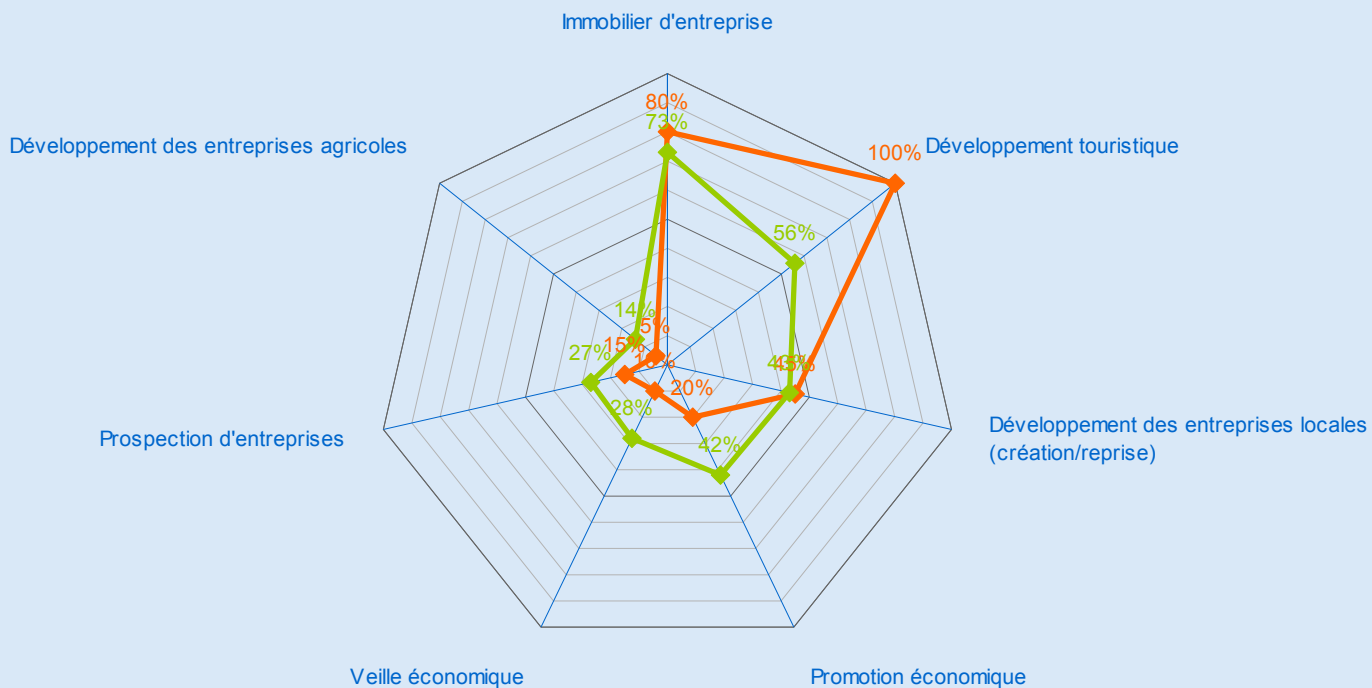
Enfin, et ces résultats sont certainement le fruit d'une absence de professionnalisation de la compétence économique, peu d'intercommunalités agissent afin de promouvoir leur territoire auprès des entreprises lors de salons ou de rencontres professionnelles par exemple.

### La recherche d'un désenclavement physique et technologique.

Bien que tous les territoires intercommunaux ne soient pas concernés, nombreuses sont les communautés qui font état des difficultés économiques que leur cause la faible accessibilité à leur espace économique. En effet, si globalement, commerce et artisanat local n'ont, pour se développer, que peu besoin d'une extrême mobilité, le phénomène est tout autre en ce qui concerne des activités économiques nécessitant une connexion quasi permanente aux acteurs et partenaires d'autres territoires. Ainsi, si quelques-unes des communautés lotoises citent le ferroviaire ou l'aérien comme mode de désenclavement physique possible pour leur territoire, toutes soulignent l'importance de l'amélioration en desserte routière. Afin d'attirer ou de maintenir les entreprises sur les territoires ruraux, les intercommunalités souhaitent leur permettre d'accéder rapidement aux pôles économiques environnant par l'amélioration des voies de communications existantes ou la construction de nouvelles. Ces recherches d'optimisation des mobilités économiques se retrouvent d'ailleurs dans les stratégies d'implantations des zones d'activités intercommunales. En effet, même lorsque ces espaces sont destinés à accueillir des activités commerciales ou artisanales, les communautés privilégient les critères d'accès aux principales voies de communication et/ou de proximité d'autres pôles économiques majeurs dans leurs choix de localisation des zones économiques.

## Typologie des actions économiques mises en œuvre par les Communautés de Communes

— Lot — National



Face à des situations géographiques limitant parfois leur capacité d'attraction, les communautés lotoises s'intéressent de plus en plus à un autre type de désenclavement, source d'un développement économique jugé porteur pour les territoires ruraux : l'accès au numérique et le renforcement des technologies de l'information et de la communication. En effet, nombre de communautés font état des difficultés que rencontrent certaines des entreprises de leur territoire lorsqu'il s'agit de correspondre par voie numérique avec leurs partenaires, fournisseurs ou clients. Pour répondre à ces problématiques, les intercommunalités attendent beaucoup des réalisations qui découleront du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique. Certaines communautés ont d'ores et déjà œuvré afin d'intégrer pleinement la thématique numérique à leurs stratégies de développement économique. Par la réalisation de stations de télétravail notamment, les intercommunalités tentent à la fois de répondre à la problématique de désenclavement de leurs territoires, mais également de créer un phénomène d'attraction de populations professionnelles souhaitant exercer une activité permanente ou occasionnelle, participant d'une économie résidentielle.

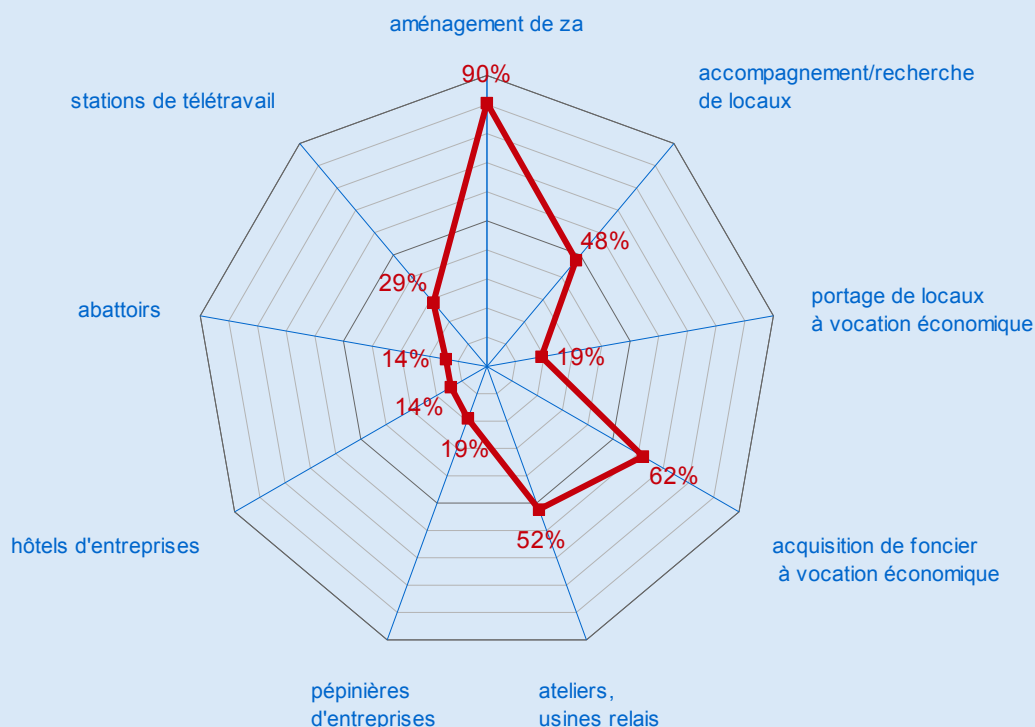
### Une offre de « tiers-lieux » plutôt concentrée à l'est.

Espaces d'accueil de télé-travailleurs, les stations de télé-travail, télécentres, « coworking spaces » et centres d'affaires sont extrêmement développés en Auvergne. Aussi, sous l'influence de ces travaux limitrophes, les intercommunalités du Ségala et du Pays de Sousceyrac sont relativement en avance dans les réflexions et réalisations sur ce type de travaux. Moteur puissant d'un développement économique parfois entravé par l'éloignement et la faible accessibilité de ces territoires, l'accroissement du nombre de postes de télé-travail semble, pour ces communautés, un moyen de créer de l'activité économique ainsi qu'un moyen d'attraction de populations urbaines trouvant ainsi un moyen de s'implanter plus ou moins durablement dans ces espaces ruraux.



A Latronquière les locaux de la communauté de communes du Haut-Ségala abritent un télé-centre

## Les actions des intercommunalités lotoises dans l'immobilier d'entreprise et le foncier



L'immobilier d'entreprise, pierre angulaire d'un développement fondé sur la mise en valeur de l'espace communautaire.

L'action immobilière représente un mode d'intervention privilégié, et parfois unique, de mise en œuvre de leur compétence par les communautés lotoises. Lorsqu'on les interroge sur la question du développement économique territorial, nombreuses sont celles qui abordent quasi-instantanément la thématique des zones d'activités. Créées et/ou gérées par près de 90 % des communautés lotoises, l'aménagement de telles zones est rendue possible par l'acquisition préalable de foncier destiné à ces opérations. Les intercommunalités semblent encore en capacité d'agir dans ce domaine puisque près de 2/3 d'entre elles ont réalisé des « stocks » de foncier destinés à répondre, le cas échéant, à des besoins économiques nouveaux.

S'il ne paraît pas illogique que les décideurs publics mettent en avant des réalisations longues, coûteuses et à l'impact visuel et économique fort, cela témoigne d'une logique dans laquelle l'espace, en tant que ressource physique, est un atout essentiel des territoires lotois. La mobilisation du foncier semble être pleinement intégrée à la problématique du développement économique.

En effet, que ce soit pour répondre à un besoin d'extension d'entreprises déjà présentes, de relocalisation d'activités pour des raisons individuelles (détachement du lieu d'exercice de l'activité du lieu de vie, transmission d'entreprise...) ou collectives (éviter les conflits d'usage entre entreprises et riverains...), ou pour attirer de nouvelles activités sur le territoire, les communautés mobilisent bien souvent la ressource la plus abondante qui soit à leur disposition : l'espace. Dans un département peu peuplé et faiblement artificialisé, l'acquisition d'un foncier relativement bon marché, et sa viabilisation, apparaît pour beaucoup comme la solution la plus efficace de réaliser une opération de développement économique.

Dès lors, les communautés œuvrent pour l'amélioration de l'offre en équipement de leur territoire par la réalisation de lieux d'accueil d'activités économiques. Par la création, la réhabilitation ou la mise à disposition de locaux destinés à accueillir, pour l'essentiel, de petites et moyennes entreprises, les communautés cherchent à faciliter et à faire diminuer les risques liés à l'implantation pour les porteurs de projets. Bien que la construction de pépinières ou d'hôtels d'entreprises soit relativement faible, plus de la moitié des intercommunalités du département accompagnent les porteurs de projets par la création d'ateliers relais.

Par ces politiques immobilières ou de création de zones d'activités, les intercommunalités lotoises cherchent à faire de la ruralité un atout économique.



Le panneau d'entrée dans la zone industrielle de Biars-sur-Cère

## Conclusion

Dans un contexte où les territoires doivent être des acteurs de la relance et du redémarrage économique, les intercommunalités auront indubitablement un rôle extrêmement important à jouer. Assez proches des territoires et de leurs acteurs pour en comprendre les enjeux, aspirations ou besoins, mais suffisamment éloignées pour disposer d'une vision stratégique et des moyens pour sa mise en œuvre, les communautés peuvent être les initiatrices d'un renouveau économique, social et institutionnel. Pour réussir ce pari, les intercommunalités lotaises doivent désormais fixer les orientations qu'elles veulent donner à leurs territoires et s'engager dans des politiques économiques fondées sur des analyses et diagnostics territoriaux définissant les enjeux auxquels elles doivent répondre. Nécessitant certainement un effort de professionnalisation, les intercommunalités peuvent devenir les acteurs majeurs du développement économique si elles s'engagent davantage dans un travail prospectif et qu'elles définissent la ligne directrice englobant l'ensemble de leurs actions. La ruralité peut être considérée comme un frein, un obstacle au développement économique territorial. Néanmoins, intégrée dans une stratégie économique globale, elle peut être pensée comme un atout si elle fait l'objet de choix politiques ambitieux, lucides et cohérents.

Il est temps pour les intercommunalités de (re)trouver une unité et d'engager les politiques propices à un développement territorialement cohérent. À la différence d'autres interventions, celles engagées dans le champ économique doivent, aux dires de nombreux responsables intercommunaux, s'inscrire sur des territoires beaucoup plus vastes permettant la mutualisation des efforts et des moyens. Les intercommunalités rurales ne peuvent se contenter de gérer des compétences autrefois dévolues aux communes, elles doivent s'engager dans de véritables projets de territoires. Quelles que soient les logiques qui sous-tendent la mise en œuvre de leur compétence, face à une concurrence territoriale de plus en plus forte et accentuée par la faiblesse du dynamisme économique global, les intercommunalités doivent faire des choix, décider à quelle échelle elles veulent décliner leurs politiques et être pleinement actrices de l'avenir de leurs territoires.



Extension de la zone industrielle de l'Aiguille à Figeac pour le développement de Figeac'Aéro

### économie et intercommunalités – précisions méthodologiques

Cette note de synthèse a été rédigée par Damien Gabet, étudiant en MASTER2 Manager Territorial à l'université de Limoges (Faculté de Droit et de Sciences Economiques), à partir de son travail de mémoire encadré par la DDT du Lot, lors d'un stage de cinq mois.

L'étude s'appuie sur une enquête auprès des 21 communautés de communes et communauté d'agglomération du département du Lot. Cette enquête s'est réalisée sous forme d'entretiens en face à face. Les personnes rencontrées ont pu être, en fonction des disponibilités, les Présidents, les Vice-Présidents en charge des affaires économiques ou des techniciens de ces collectivités.

La démarche s'inspire en particulier de l'étude publiée en juin 2010 par l'AdCF (Assemblée des Communautés de France) avec l'appui de l'ISM (Institut Supérieur des Métiers).